

Délibération du Comité Syndical
Séance du 22 mars 2021

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 24
Votant : 27

L'an deux mil vingt et un, le 22 mars, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle ESPACE MITTERRAND de Billy-Berclau, commune membre du SIVOM de l'Artois, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 15 mars 2021.

Détail des votes
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 15 mars 2021.

Présents : Messieurs DELECOURT Dominique, Président, DRUMÉZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, TRACHE Bruno, GOUDSMETT Gilles, COURTOIS Jean-Louis, PAILLART David, DEMULIER Jérôme, Vice-Présidents.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :

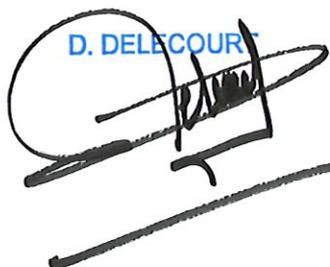
26/03/2021
Et publication du :
30/03/2021

Messieurs VYNCKE Didier, LEGRAND Jean-Michel, BOSSART Steve, BOULET Jean-Luc, MAENHOUT Roger, DOUVRY Jean-Marie, HERBAUT Emmanuel, WALLET Frédéric, ZBOINSKI Philippe, DUBOIS Mikaël, SENECHAL Hubert, CALLAUX Yves, DEGUERRE Alain et WALLERAND Emmanuel.

Mesdames VIVIER Ewa et MORIEUX Corinne.

Le Président

D. DELECOURT



Absents excusés : Messieurs DE CARRION Alain, BOUTON Guillaume et Madame BRAEM Christel.

Procurations :

Monsieur BOUTON Guillaume à Monsieur LEGRAND Jean-Michel

Monsieur DE CARRION Alain à Monsieur DEGUERRE Alain.

Madame BRAEM Christel à Monsieur VYNCKE Didier.

A été nommée secrétaire : Madame MORIEUX Corinne.

2021/03/N°4

Domaine d'Intervention : FINANCES

VOTE DES CONTRIBUTIONS 2020

RAPPORTEUR : Monsieur DUPONT Jean-Michel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le vote du rapport d'orientations budgétaires en séance du 22 Février 2021,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances en date du 8 mars 2021,

Considérant que les 13 communes-membres ont fait connaître leur choix de règlement des contributions syndicales pour l'exercice comptable 2021, comme suit :

COMMUNES	Contributions	Participations Budgétaires	Participations Fiscalisées
ANNEQUIN	90 309,58 €	90 309,58 €	
AUCHY-LES-MINES	169 910,09 €		169 910,09 €
BILLY-BERCLAU	1 101 895,42 €	440 758,00 €	661 137,42 €
CAMBRIN	34 180,37 €	34 180,37 €	
CUINCHY	68 293,55 €		68 293,55 €
DOUVRIN	690 949,55 €		690 949,55 €
FESTUBERT	44 422,15 €		44 422,15 €
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	20 713,30 €		20 713,30 €
HAISNES	160 795,39 €		160 795,39 €
NOYELLES-LES-VERMELLES	74 881,66 €		74 881,66 €
RICHEBOURG	100 324,83 €		100 324,83 €
VERMELLES	169 691,40 €		169 691,40 €
VIOLAINES	170 799,79 €	85 400,29 €	85 399,50 €
TOTAL	2 897 167,08 €	650 648,24 €	2 246 518,84 €

Les décisions des communes quant au choix de règlement, soit en contribution fiscalisée, soit en participation budgétaire, donnent la répartition suivante :

- **650.648.24 €** en Participation communale (article 74748)
- **2.246.518.84 €** en Contribution fiscalisée (article 73111).

Après en avoir délibéré, le comité syndical, par **27** voix :

- Adopte la répartition des contributions telle que présentée ci-dessus.
- Autorise l'inscription des recettes au Budget Primitif 2021
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Au registre suivent, les signatures

REÇU LE 26 MAR. 2021



D. DELCOURT